

 <b>BORDEAUX MÉTROPOLE</b>	<b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE</b>	<b>Délibération</b>
	<b>Séance publique du 15 février 2019</b>	<b>N° 2019-68</b>

## Convocation du 8 février 2019

Aujourd'hui vendredi 15 février 2019 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de Bordeaux Métropole.

### **ETAIENT PRESENTS :**

Mme Emmanuelle AJON, M. Dominique ALCALA, M. Alain ANZIANI, M. Erick AOUIZERATE, Mme Cécile BARRIERE, Mme Maribel BERNARD, Mme Odile BLEIN, M. Patrick BOBET, M. Jean-Jacques BONNIN, Mme Christine BOST, Mme Isabelle BOUDINEAU, M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE, M. Jacques BOUTEYRE, Mme Anne BREZILLON, Mme Virginie CALMELS, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Didier CAZABONNE, Mme Anne-Marie CAZALET, Mme Chantal CHABBAT, M. Gérard CHAUSSET, Mme Solène CHAZAL-COUCAUD, M. Max COLES, Mme Brigitte COLLET, Mme Emmanuelle CUNY, M. Jean-Louis DAVID, M. Yohan DAVID, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Michèle DELAUNAY, M. Stéphan DELAUX, M. Arnaud DELLU, Mme Laurence DESSERTINE, M. Gérard DUBOS, M. Christophe DUPRAT, M. Jean-François EGRON, Mme Michèle FAORO, M. Vincent FELTESSE, Mme Véronique FERREIRA, M. Marik FETOUEH, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Florence FORZY-RAFFARD, M. Philippe FRAILE MARTIN, Mme Magali FRONZES, M. Guillaume GARRIGUES, M. Max GUICHARD, M. Jacques GUICHOUX, M. Jean-Pierre GUYOMARC'H, M. Michel HERITIE, M. Daniel HICKEL, M. Pierre HURMIC, Mme Dominique IRIART, Mme Anne-Lise JACQUET, Mme Martine JARDINE, M. Franck JOANDET, M. Bernard JUNCA, M. Alain JUPPE, Mme Andréa KISS, M. Michel LABARDIN, Mme Conchita LACUEY, M. Bernard LE ROUX, Mme Anne-Marie LEMAIRE, M. Pierre LOTHaire, Mme Zeineb LOUNICI, Mme Emilie MACERON-CAZENAVE, M. Jacques MANGON, M. Eric MARTIN, Mme Claude MELLIER, M. Thierry MILLET, M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, M. Jacques PADIE, Mme Christine PEYRE, Mme Arielle PIAZZA, M. Michel POIGNONEC, Mme Dominique POUSTYNNIKOFF, M. Patrick PUJOL, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Fabien ROBERT, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Alain SILVESTRE, M. Kévin SUBRENAT, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Gladys THIEBAULT, Mme Anne-Marie TOURNEPICHE, M. Serge TOURNERIE, M. Jean TOUZEAU, M. Thierry TRIJOULET, M. Alain TURBY, M. Jean-Pierre TURON, Mme Agnès VERSEPUY, Mme Marie-Hélène VILLANOYE, Mme Anne WALRYCK, Mme Josiane ZAMBON.

### **EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:**

M. Michel VERNEJOUL à M. Alain ANZIANI  
Mme Léna BEAULIEU à M. Max GUICHARD  
Mme Elisabeth TOUTON à Mme Solène CHAZAL-COUCAUD  
M. Michel DUCHENE à Mme Anne WALRYCK  
Mme Marie-Christine BOUTHEAU à M. Pierre HURMIC  
M. Nicolas BRUGERE à M. Didier CAZABONNE

### **PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :**

M. Erick AOUIZERATE à M. Philippe FRAILE MARTIN à partir de 12h15  
M. Jean-Louis DAVID à Mme Anne BREZILLON à partir de 10h15  
Mme Nathalie DELATTRE à M. Stéphan DELAUX à partir de 12h00  
Mme Laurence DESSERTINE à Mme Emmanuelle CUNY à partir de 10h30  
M. Michel HERITIE à Mme Béatrice DE FRANCOIS à partir de 10h15  
Mme Andréa KISS à Mme Christine BOST à partir de 10h15  
M. Eric MARTIN à Mme Zeineb LOUNICI à partir de 12h15  
Mme Marie RECALDE à M. Thierry TRIJOULET à partir de 10h15  
M. Alain SILVESTRE à Mme Gladys THIEBAULT à partir de 12h00  
Mme Agnès VERSEPUY à M. Kévin SUBRENAT à partir de 11h00  
Mme Josiane ZAMBON à M. Jean-Pierre TURON à partir de 10h15  
Mme Anne-Marie CAZALET à M. Daniel HICKEL à partir de 11h00

### **EXCUSE(S) :**

Monsieur François JAY.

### **EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :**

**LA SEANCE EST OUVERTE**

	<b>Conseil du 15 février 2019</b>	<b>Délibération</b>
	Direction générale Valorisation du territoire Direction du développement économique	<b>N° 2019-68</b>

---

**Règlement d'intervention en faveur des tiers-lieux - Soutien 2019 à la SARL La Planche pour la création d'un tiers-lieu dédié aux métiers du bois à Bordeaux - Subvention métropolitaine à l'investissement immobilier - Décision - Autorisation**

---

Madame Christine BOST présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

**Présentation de La Planche**

La Planche est un lieu en plein cœur du quartier Saint-Michel de Bordeaux, entièrement dédié au matériau bois, permettant à des artisans (menuisiers, ébénistes...), à des concepteurs (architectes, designers, etc.) et au grand-public de mutualiser des espaces et des outils de travail.

Au sein de ce lieu interdisciplinaire auront lieu des activités de transmission de savoir-faire et de sensibilisation au matériau bois à travers des ateliers et conférences.

Le projet La Planche est né d'une volonté de répondre à trois enjeux :

- la mise en valeur des métiers de l'artisanat et de l'activité manuelle en tant que facteur de développement économique local et de lien social,
- la valorisation des espaces de travail mutualisés comme le lieu de rencontres interdisciplinaires, et notamment dans les métiers de la conception et de la fabrication (architecture, design, artisanat),
- la sensibilisation à l'utilisation du matériau bois dans la construction et la fabrication de ce qui nous entoure est un des enjeux majeurs de la transition environnementale.

**Projet de tiers-lieu du bois à Bordeaux**

La Planche s'inscrit dans la dynamique de développement économique de la Métropole bordelaise à travers la création d'un tiers-lieu, porteur d'innovation sociale par la mixité des public concernés (professionnels, associations et grand public) et ancré dans l'économie sociale et solidaire via l'implication des utilisateurs et la vocation à tendre vers la labellisation Entreprise solidaire d'utilité sociale (ESUS) et un système coopératif à plus ou moins long terme.

De plus, La Planche se construit dans un des quartiers prioritaires de la ville, en plein cœur du quartier Saint-Michel à Bordeaux, avec pour objectif d'inclure les acteurs locaux pour imaginer avec eux une dimension de réinsertion, d'éducation et de lien social à travers le travail du bois.

Le concept de La Planche se définit concrètement en tant qu'atelier du bois et espace de travail partagé. Cela correspond aux trois activités principales du lieu :

- la location à l'heure d'espaces et d'outils dans un atelier entièrement équipé pour le travail du bois, à destination des professionnels et du grand-public,
- la création d'activités de transmission de savoir-faire et de sensibilisation au matériau bois, à destination de toute personne désirant s'initier ou se perfectionner dans le domaine de la conception et de la fabrication,
- la location au mois de postes de travail dans un espace de travail partagé, à destination des professionnels de la conception (architectes, designers, ingénieurs, etc.) et autres travailleurs indépendants sensibles au matériau bois.

#### Tarifs de l'atelier

- Il s'agit d'un système de carte d'adhérent (39€ toutes taxes comprises - TTC) et de forfaits à l'heure : le « Pass plancheur » (accès à un établi, utilisation des machines stationnaires, de l'électroportatif et des outils à main). Le « Pass plancheur » pourra être « rechargeé » en heures d'utilisation avec le système forfaitaire dégressif suivant le nombre d'heures prises. Les tarifs sont réduits pour les étudiants, demandeurs d'emploi et membres de l'espace de travail partagé,
- location de la découpe au laser en autonomie d'utilisation : 30€ TTC par heure,
- prestation de découpe laser avec vectorisation de fichiers et exécution des travaux de découpe : 60€ TTC par heure.

#### Tarifs des activités bois

- Atelier technique, à partir de 39€ TTC pour 2 heures : découverte des techniques de conception ou de fabrication en bois, avec la modélisation 3D, l'assemblage traditionnel, l'usinage numérique, etc.,
- atelier objet, à partir de 80€ TTC pour 4 heures : fabrication en quasi-autonomie d'un objet/meuble proposé par un artisan en passant par toutes les étapes de la réalisation : conception, dessin, fabrication et finition,
- atelier libre, à partir de 50€ TTC pour 3 heures : réalisation concrète d'une idée avec l'accompagnement d'un professionnel du bois.

#### Tarifs de l'espace de travail partagé

- Au choix, 250€ hors taxes (HT) par mois, ou 150 € HT par mois à mi-temps, ou 20€ HT par jour, pour disposer de l'ensemble des services de l'espace : 1 place garantie dans l'espace de travail sauf le dimanche, un accès aux espaces communs, un forfait de 5 heures pour la salle de réunion, une formation offerte pour l'utilisation des machines traditionnelles et numériques, une carte d'adhésion offerte et un tarif réduit pour le « pass plancheur ».

### **Projet immobilier en 2019**

Le local identifié pour l'implantation du tiers-lieu du bois est situé au 32 rue Permentade à Bordeaux, au sein du quartier Saint Michel, lequel est une ancienne carrosserie sans activité depuis plus de 15 ans. La Planche partage avec les propriétaires les investissements essentiels à la réfection de ce bâti. Les propriétaires ont à leur charge les travaux structurels et La Planche les travaux de second œuvre propre à l'aménagement du lieu.

Le local est divisé en quatre parties :

- l'entrée de 65 m<sup>2</sup> est la partie sous-immeuble qui servira de salle polyvalente (cours, espace d'exposition, réunions) et de d'accueil/WC/locaux techniques,
- les caves, d'une surface de 65 m<sup>2</sup>, serviront de stockages privatifs, de salle de repos et de salle de réunion,
- la cour centrale (65 m<sup>2</sup>) accueillera les ateliers de fabrication, le stockage des machines portatives ainsi que le stockage des œuvres en cours.,
- la grange (55 m<sup>2</sup>) accueillera au rez-de-chaussée l'atelier avec les machines stationnaires et les postes poussiéreux, et à l'étage un espace de travail partagé.

Les travaux à réaliser dans le cadre du projet immobilier sont relatifs au traitement et à la remise en état des murs en pierre, à la remise en état du sol, à l'équipement électrique et de plomberie, à l'isolation des murs et du plafond, aux peintures et lasures, à la réalisation de cloisons intermédiaires, à la fabrication et à la pose de

menuiseries intérieures, à la mise en place d'une ventilation, à la mise en place d'un système de chauffage, à la réalisation de la boite acoustique et la création d'une mezzanine.

### Plan de financement immobilier en 2019

Emplois	En € HT	Ressources	En € HT	%
<b>Assiette immobilière éligible</b> Constructions Installations, aménagements	100 858 9 600	<b>Apport en fonds propres</b> Capital Compte courant	5 000 15 000	3,2% 9,7%
<b>Sous-total (en €)</b>	<b>110 458</b>	<b>Autofinancement</b>	45 017	29,1%
<b>Investissements</b> Machines et outillage Informatique et numérique	26 205 21 500	<b>Emprunt bancaire</b>	50 000	32,4%
		<b>Aides à l'investissement</b> Région (très petites entreprises) Bordeaux Métropole (Développement économique) Campagne de financement participatif (J'adopteunprojet.com)	4 000 27 500 8 000	2,7% 17,7% 5,2%
<b>Total (en €)</b>	<b>158 163</b>	<b>Total (en €)</b>	<b>154 517*</b>	

\*La demande de La Planche est basée sur une aide métropolitaine de 27 500 € pour un plan de financement global de 154 517 € HT en ressources, soit 17,7% du plan de financement global, et 24,8% de l'assiette immobilière éligible. La structure aura la charge d'équilibrer son plan de financement, à travers d'autres interventions financières, pour couvrir l'ensemble des emplois.

**Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :**

**Le Conseil de Bordeaux Métropole,**

**VU** le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 1511-1, L 1511-2, L 1511-3 et L 1511-5,

**VU** le décret n° 2014-1599 du 23 décembre 2014 portant création de la Métropole dénommée « Bordeaux Métropole »,

**VU** la délibération n° 2015-0252 du 29 mai 2015 adoptant le Règlement général d'intervention en matière de subventions accordées aux personnes de droit privé,

**VU** la délibération n° 2015-0486 du 25 septembre 2015 relative au Règlement d'intervention de Bordeaux Métropole en faveur des tiers lieux,

**VU** les orientations stratégiques n°3 et n°6 de la convention-cadre du contrat de ville métropolitain 2015-2020 relatives au développement économique territorialisé et à l'accompagnement de la création d'entreprise dans les quartiers prioritaires,

**ENTENDU** le rapport de présentation,

**CONSIDERANT**

-qu'il est d'intérêt métropolitain de favoriser, sur le territoire de la Métropole bordelaise, le développement de lieux de travail partagé pour favoriser l'entrepreneuriat,  
- que la SARL La Planche est une structure dont le projet de création d'un espace de travail partagé de quartier sur la commune de Bordeaux contribue à la création d'activités et d'emplois dans les quartiers prioritaires ainsi qu'à l'égalité des chances pour entreprendre,

**DECIDE**

**Article 1 :** d'attribuer une subvention d'investissement d'un montant de 27 500 € au titre du programme de travaux et d'aménagement à la SARL La Planche pour la création du tiers lieu La Planche à Bordeaux.

**Article 2 :** d'autoriser Monsieur le Président de Bordeaux Métropole à signer la convention ci-annexée, fixant les conditions de versement de la subvention d'investissement à la SARL La Planche.

**Article 3 :** d'imputer cette dépense d'investissement sur le budget principal de l'exercice 2019 au chapitre 204, article 20422, fonction 61.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 15 février 2019

<b>REÇU EN PRÉFECTURE LE :</b> <b>18 FÉVRIER 2019</b>	Pour expédition conforme, la Vice-présidente,  Madame Christine BOST
<b>PUBLIÉ LE :</b> <b>18 FÉVRIER 2019</b>	